

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation Séance du 14 juin 2019

Vingt membres du Conseil d'École étaient présents ou représentés, quatre procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

#### **Membres désignés par la Rectrice de l'Académie de Dijon :**

Monsieur Dominique BEDDELEEM  
Madame Catherine ENGASSER  
Monsieur Norbert PERROT  
Monsieur Cédric PETITJEAN - procuration à monsieur Norbert PERROT  
Madame Claude VALTAT

#### **Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :**

Madame Audrey BENTZ  
Monsieur Henri GARRIC – procuration à madame Audrey BENTZ  
Monsieur Jean-François GIRET – procuration à monsieur Julien MUGNIER  
Monsieur Julien MUGNIER

#### **Membre représentant le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté**

Madame Francine CHOPARD

#### **Membres élus :**

Représentants des personnels enseignants

*Collège A : les professeurs des universités et assimilés*

Madame Sandrine GARCIA - procuration à monsieur Loïc SZERDAHELYI

*Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs*

Madame Laurence MAUREL  
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

*Collège C : autres enseignants et formateurs*

Madame Nadine WARGNIER

*Collège D : autres enseignants relevant de l'Education Nationale*

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN  
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers

Monsieur Syméon GRAVEL

#### **Membres désignés par le Conseil d'École :**

Madame Catherine CAILLE-CATTIN  
Madame Laure LUCHEZ

## Invités

Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY  
Madame Lucie CORBIN  
Monsieur Gracian DIDIER  
Madame Elsa LANG RIPERT  
Monsieur Julien MARLOT

## Ordre du jour

- 1 - Approbation des PV des 20 mars et 5 avril 2019
- 2 - Nouvelle composition du conseil d'école (désignation d'une personnalité extérieure par le conseil régional)
- 3 - Questions financières et réglementaires
  - Présentation du budget rectificatif
  - Révision du règlement intérieur de la résidence universitaire de Nevers
  - Bourses de stage à l'étranger
- 4 - Question relative à la formation : retour sur les points abordés en COSP (CPER - articulation entre le dispositif de pré professionnalisation (AED) et la prépro MEF)
- 5 - Convention uB-UFPEL
- 6 - Bilans des chargés de mission ESPE
- 7 - Questions diverses : nomination de nouveaux responsables de site (Dijon et Auxerre) - communication identité INSPE

2

=====

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du Conseil d'École, ouvre la séance.

### **1 - Approbation des PV des 20 mars et 5 avril 2019**

L'adoption des procès-verbaux des séances des 20 mars et 5 avril 2019 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2 - Nouvelle composition du conseil d'École (désignation d'une personnalité extérieure par le Conseil Régional)**

Monsieur Gracian DIDIER rappelle les deux principes qui président au respect de la parité :

- le Conseil d'École comprend autant d'hommes que de femmes ;
- la parité s'applique au regard de l'effectif théorique puisque l'effectif réel fluctue en fonction des sièges vacants.

Suite aux élections de février et à la désignation de trois personnalités extérieures en mars dernier, le Conseil d'École était composé jusqu'alors (hors collège étudiants) de treize femmes et de dix hommes (trois sièges vacants restant à pourvoir).

Or, fin avril, une femme a été désignée en tant que représentante du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Deux solutions s'offrent aux membres du Conseil d'École :

- soit la parité est rétablie par le biais d'une nouvelle désignation de personnalités extérieures (deux femmes – un homme) ;
- soit les membres du Conseil d'École prennent une décision d'opportunité et entérinent la composition actuelle.

À l'unanimité, les membres présents ou représentés entérinent la composition actuelle.

### **3- Questions financières et réglementaires**

#### **Présentation du budget rectificatif**

Madame Julie BOSSU, responsable du service financier de l'ESPE, présente les modifications inscrites au budget rectificatif.

Madame Nadine WARGNIER aimerait des précisions sur le taux d'exécution à 100 % des moyens enseignants.

Monsieur Gracian DIDIER indique qu'il s'agit d'un provisionnel correspondant aux PRP-PCA (primes de responsabilité pédagogiques et de charges administratives) à la charge de la composante et au hors maquette. Le pôle finances notifie à la composante sa dotation financière et horaire et le pôle pilotage apprécie l'exécuté une fois qu'il a agrégé toutes les données afin de vérifier que la provision était bien suffisante.

3

Le document retraçant l'ensemble des opérations liées au budget rectificatif ainsi que le suivi de l'exécution budgétaire est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **Révision du règlement intérieur de la résidence universitaire de Nevers**

La gestionnaire du site de Nevers a demandé à apporter un certain nombre de compléments à la fois réglementaires et logistiques sur l'organisation de la location. La version proposée résulte de la lecture du PAJI. Quelques modifications sont également portées sur le contrat d'hébergement pour qu'il y ait adéquation avec le règlement intérieur.

Madame Laurence MAUREL demande à ce que soit clairement mentionnée la procédure pouvant conduire à l'exclusion disciplinaire.

Sous réserve de la reformulation de l'article 30 en lien avec le PAJI, le règlement intérieur et le contrat d'hébergement sont approuvés à l'unanimité.

#### **Bourses de stage à l'étranger**

Compte tenu de la situation personnelle d'un étudiant, le chargé de mission Relations Internationales demande l'octroi d'un complément de bourse de 164 euros.

Le montant complémentaire de 164 euros est soumis au vote et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

#### **4 - Questions relatives à la formation : retour sur les points abordés en COSP (CPEP - articulation entre le dispositif de pré professionnalisation (AED) et la prépro MEF)**

Une des missions du COSP est de contribuer à la réflexion sur les orientations relatives aux activités de formation. Les comptes rendus des Conseils de Perfectionnement fournissent une base de travail. Pour une meilleure lisibilité, l'équipe de direction du département MEEF en a fait une synthèse et a élaboré un document cadre. De structure identique pour chaque CPEP, il permettra aux présidents des CPEP de mener les discussions et donnera la parole à tous les acteurs.

La prépro MEF est intégrée dans la maquette de la licence parmi d'autres options au choix. La mise en place des contrats AED dans des licences disciplinaires (contrat de 3 ans L2-L3-M1) permettra de sensibiliser les étudiants aux métiers de l'enseignement. Dans l'académie de Dijon, dix étudiants seront recrutés en anglais, lettres, mathématiques.

En prépro MEF 1 (L2), la dispense reposerait sur le module « découverte des disciplines scolaires ». En prépro MEF 2 (L3) les étudiants auraient le choix entre « découverte des notions et des programmes du collège/lycée » ou « problématique des publics adolescents », soit 12 h au lieu de 24.

4

Madame la Rectrice demande s'il serait possible que les étudiants assistent aux deux cours et que l'évaluation ne porte que sur un seul module. Pour la prépro MEF 1, le module « découverte des disciplines scolaires » serait rendu optionnel après entretien de positionnement. Les étudiants peuvent faire le choix de le suivre ou non et seraient dispensés d'évaluation (idem prépro MEF 2).

Sous réserve des modifications apportées en séance, le système de dispenses est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **5 - Convention uB-UFPEL**

Toutes les conventions de partenariat avec les universités étrangères existantes doivent être validées par l'UBFC. Le tableau récapitulatif des accords internationaux du département Denis Diderot doit recueillir l'approbation des membres du Conseil d'École afin de permettre aux étudiants du master PIECE d'en bénéficier.

Le tableau récapitulatif ainsi que la convention avec l'université fédérale de Pelotas au Brésil (UFPEL) sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **6 - Bilans des chargés de mission ESPE**

- Numérique - Cf. document joint « Point 6 - Bilan et prévisions sur le numérique-2019-2020 »
- Culture - Cf. document joint « Point 6 - Mission culture 18-19 »
- Relations Internationales - Cf. document joint « Point 6 - Bilan mission RI MEEF 2018 »
- Recherche - Cf. document joint « Point 6 – Bilan mission Recherche »

Madame Claude VALTAT précise que l'ESPE a entrepris un travail collaboratif afin d'informer les interlocuteurs de la CARDIE sur les compétences des chercheurs de l'ESPE et de l'université et d'identifier des projets emblématiques qui pourraient faire l'objet d'un accompagnement par un universitaire.

**7 - Questions diverses : nomination de nouveaux responsables de site (Dijon et Auxerre)  
- communication identité INSPE**

Madame Elsa LANG RIPERT signale, qu'après appel à candidatures, le département MEEF a procédé au recrutement de deux responsables de site 1<sup>er</sup> degré pour Dijon et Auxerre. Pour Auxerre, il s'agit de madame Valérie DUCROT enseignante en lettres. Concernant Dijon, il s'agit de madame Doriane LEOTHAUD, enseignante de mathématiques. Elle exerce en services partagés (AFA) au département MEEF - site de Mâcon et en collège à Verdun sur le Doubs.

Madame Lucie CORBIN précise que la décharge liée à la responsabilité d'un site départemental correspond à 1/3 d'un service de PRAG. Au vu des effectifs à Mâcon, le volume horaire de mathématiques va fortement diminuer. Madame LEOTHAUD pourra donc assurer pleinement la responsabilité du site de Dijon.

Les membres du Conseil d'École prennent acte de la nomination des nouveaux responsables de site (Dijon et Auxerre).

5

Le changement de nom de l'ESPE en INSPE implique des actions de communication spécifiques afin que cette nouvelle identité soit rapidement reconnue. Madame Elsa LANG RIPERT précise que le budget de fonctionnement de l'ESPE ne pourra pas absorber ce coût supplémentaire (signalétique, matériel pour salons...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 00.

Le président du Conseil d'École,

Norbert PERROT

